



# Retraite

CODIR du 21/10/19



# VRAI OU FAUX

Données issues du Rapport Annuel du COR – Juin 2019

# La démographie est en baisse ?

## VRAI

- Depuis 2010, l'indicateur de fécondité commence à décroître légèrement pour repasser sous la barre des 2 enfants par femme, et la baisse s'accentue depuis 2014.
- L'indice de fécondité n'est que de 1,87 en 2018, point historiquement bas (758 000 naissances).
- Pour rappel, le renouvellement des générations est assuré par un indice à 2,1%.

# L'espérance de vie à 60 ans progresse?

**VRAI**

Mais la progression est sensiblement ralentie depuis 2014, surtout pour les femmes.

- Avant 2014, l'espérance de vie à 60 ans progressait de 1,5 à 2 ans par décennie.
- Entre 2014 et 2018, le rythme des gains d'espérance de vie à 60 ans est plus lent : 0,2 année en quatre ans pour les femmes, 0,4 année pour les hommes.
- En 2018, l'espérance de vie à 60 ans des hommes s'établit à 23,2 années. Celle des femmes à 27,6 années.

# L'espérance de vie en bonne santé augmente?

## VRAI

- Entre 2004 et 2014, les espérances de vie sans incapacité après 65 ans ont augmenté (de 6 mois pour les femmes et de 18 mois pour les hommes).
- Depuis 2014, les évolutions divergent :
  - à la hausse pour les femmes ( pour atteindre en 2017 : 10,8 ans )
  - à la baisse pour les hommes ( pour atteindre en 2017 : 9,2 ans )
- Au total, de 2008 à 2017, les années de vie gagnées par les femmes (0,7 an) sont des années de vie en « bonne santé ».
- Les années de vie gagnées par les hommes (1,1 an) se partagent entre année de vie en « bonne santé » (0,5 an) et année de vie avec limitations d'activité (0,6 an).

# Le nombre de retraités augmente plus vite que le nombre d'actifs potentiels ?

## VRAI

- Influence de la fécondité, du solde migratoire, et de l'espérance de vie.
- La baisse du rapport démographique des 20-59 ans sur les 60 ans et plus s'est accélérée à partir de 2006 ( 2,5 en 2006, contre 1,94 en 2018 ).
- La baisse se poursuivrait jusque vers le début des années 2030 en raison de l'arrivée à l'âge de 60 ans des générations du baby-boom.
- Au-delà, le rapport démographique continuerait à baisser mais à un rythme moindre, puis aurait tendance à se stabiliser vers 1,25 avec une incertitude de +/- 0,25 (selon scénario).

# Les taux d'activité aux âges élevés progressent ?

## VRAI

- Entre 55 et 59 ans, le taux d'activité des femmes a progressé de 30 points entre 1975 et 2018.
  - Taux d'activité des femmes 2018 : 73,6 %
- Entre 55 et 59 ans, le taux d'activité des hommes a d'abord baissé mais progresse notamment depuis 2010 pour revenir à son niveau de 1975.
  - Taux d'activité des hommes 2018 : 80,9 %
- Entre 60 et 64 ans, taux d'activité des femmes et des hommes en 2018 : 33%.

A l'horizon 2070, ces taux augmenteraient du fait des réformes des retraites jusqu'à 61,9 % pour les femmes et 70,9% pour les hommes. On peut déjà constater que le taux d'emploi des 60- 64 ans a augmenté de 20 points entre 2010 et 2018.

- Réforme de 2010 : relèvement des bornes d'âge (effet CT)
- Réforme de 2014 : allongement de la durée d'assurance (effet LT)

# Les agents de la fonction publique et des régimes spéciaux sont favorisés ?

Cas type	taux de CSG appliquée sur la pension	Salaire brut de fin de carrière (et part des primes pour les fonctionnaires)	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
			année de départ :	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024
Cas type n°1 (cadre)	taux plein	2,7 x SMPT		53,2%	54,3%	55,3%	56,9%	58,5%	60,1%	61,7%
Cas type n°2 (non-cadre)	intermédiaire (sauf 2018 au taux plein)	0,9 x SMPT	74,3%		75,9%	77,4%	80,4%	83,3%	86,1%	89,0%
Cas type n°3 (non-cadre avec chômage)	intermédiaire (sauf 2018 au taux plein)	0,8 x SMPT de l'année des 56 ans			73,2%	73,1%	72,3%	71,5%	70,7%	72,2%
Cas type n°4 (femme avec deux enfants)	intermédiaire (sauf 2018 au taux plein)	0,8 x SMPT			75,3%	76,8%	79,6%	82,5%	85,3%	88,0%
Cas type n°5 (B sédentaire) Greffier, technicien, infirmier	intermédiaire (sauf 2018 au taux plein)	1,1 x SMPT (dont 25% primes)			64,2%	67,8%	71,0%	73,9%	77,0%	80,2%
Cas type n°6 (A faible taux de prime) Enseignant	taux plein	1,5 x SMPT (dont 15% primes)			66,5%	72,0%	75,5%	78,8%	82,3%	85,8%
Cas type n°7 (A+ fort taux de prime) Haut-fonctionnaire	taux plein	2,4 x SMPT (dont 39% primes)			45,7%	49,4%	52,0%	54,3%	56,7%	59,2%
Cas type n°10 (adjoint technique territorial)	intermédiaire (sauf 2018 au taux plein)	0,8 x SMPT (dont 18% primes)			70,4%	72,9%	77,6%	82,2%	87,3%	92,4%
Cas type n°11 (attaché territorial)	taux plein	1,4 x SMPT (dont 26% primes)			61,1%	64,5%	67,5%	70,2%	73,2%	76,2%
			55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans
Cas type n°9 (aide-soignant)	intermédiaire (sauf 2018 au taux plein)	0,8 x SMPT (21% primes mais 7,9% de ces primes soit 10% du traitement intégrées à l'assiette)			67,0%	69,2%	70,7%	72,3%	73,2%	73,3%
			50 ans	51 ans	52 ans	53 ans	54 ans	55 ans	56 ans	57 ans
Cas type n°8 (policier)	intermédiaire (sauf 2018 au taux plein)	1,2 x SMPT (35% primes mais 17% sont intégrées à l'assiette)			49,0%	54,2%	59,1%	64,0%	69,0%	

FAUX

La retraite est calculée sur la base

- d'une assiette
- et d'un taux

Beaucoup d'éléments rentrent en ligne de compte : rythme de la progression salariale, traitement indiciaire (6 derniers mois, hors prime)

# Notre système de retraite est en péril ?

## FAUX

- Le financement du système de retraite est principalement assuré par les cotisations sociales.
- En 2018, les dépenses du système de retraite se sont élevées à 324,5 milliards d'euros soit 13,8% du PIB, et les recettes à 321,6 milliards d'euros.
- Ainsi, le besoin de financement 2018 est de 2,9 MD ce qui représente moins de 1% des recettes.
- Le système de retraite est quasiment revenu à l'équilibre depuis 2017.
- La décision de ne pas faire cotiser les heures supplémentaires entraîne une perte annuelle estimée pour 2019 à environ de 1,2 MD.

# Les dettes accumulées sont énormes ?

## FAUX

- La dette logée à la CADES imputable à la branche retraite représente 46 MD (essentiellement dette de la CNAV et du FSV).

Cette dette sera totalement remboursée en 2024 via les versements de CSG et CRDS et grâce à l'apport du FRR.

- Le Fonds de réserve pour les retraites dispose d'un actif net de 36,4 milliards d'euros à fin 2017 (soit 1,6 % du PIB).

Il concourt au financement de la CADES à hauteur de 2,1 MD par an (soit environ 12 % des ressources de la CADES) .

Les réserves du FRR ont légèrement progressé entre 2016 et 2017 malgré le versement à la CADES, passant de 36 à 36,4 MD, grâce à une performance annuelle nette de frais de 7,16 %.

# Il est nécessaire de durcir les conditions de départ entre 2020 et fin 2024 ?

## FAUX

Sur la base des prévisions du PLFSS, le déficit cumulé de la CNAV (+FSV) entre 2020 et fin 2024 pourrait être estimé entre 22 et 27 milliards d'euros.

Cette somme pourrait être couverte :

- par le solde du Fonds de réserve pour les retraites (FRR). L'actif net du FRR estimé à l'horizon 2024 après épuisement des versements à la CADES s'élèverait à 21,6 milliards d'euros au 30 juin 2018 .
- et éventuellement par la prorogation de la CRDS puisque les pouvoirs publics n'envisagent pas de la supprimer en 2024.

# LES REGIMES DE RETRAITE DISPOSENT DE RESERVES ABONDANTES ?



**VRAI**  
**173,3 MD**

Réserves des régimes en répartition	En milliards d'euros	En mois de prestations
<i>CNAVPL</i>	1,7	14
<i>CNBF</i>	0,6	49
<b>Sous total "régimes de base"</b>	<b>2,4</b>	
<i>BDF</i>	5,7	145
<i>CNRACL</i>	2,2	1
<i>CRPCEN</i>	0,5	7
<b>Sous total "régimes intégrés"</b>	<b>8,4</b>	
<i>AGIRC-ARRCO</i>	70,8	11
<i>IRCANTEC</i>	8,5	35
<i>MSA complémentaire</i>	0,1	1
<i>RCI</i>	17,4	108
<i>CNAVPL complémentaire</i>	24,3	66
<i>CNBF complémentaire</i>	1,3	69
<i>CRPNPAC</i>	3,8	76
<b>Sous total "régimes complémentaires"</b>	<b>126,1</b>	
<b>Total des réserves</b>	<b>136,9</b>	
 Réserves du FRR (en milliards d'euros)	 36,4	

# LES REGIMES DE RETRAITE DISPOSENT DE RESERVES ABONDANTES ?



Régimes en capitalisation	Provisions (en milliards d'euros)	Actif en valeur comptable (en milliards d'euros)	Actif en valeur de marché (en milliards d'euros)
RAFP	22,4	23,7	29,1
CAVP	5,8	5,7	7,0
Total des provisions	<b>28,2</b>	<b>29,4</b>	<b>36,1</b>

Dette accumulée à la CADES	En milliards d'euros
Part imputable à la branche retraite	46 (soit 2% du PIB)

# Prenez 10 minutes pour défendre 30 années de votre retraite !



**Consultation citoyenne sur les retraites**

« Permettre à chacun de s'exprimer sur la mise en place d'un système universel »

Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux Retraites

[PARTICIPER](#)

Complétez le questionnaire en quelques minutes

Donnez votre avis  
⌚ 10 minutes

Posez une question à Jean-Paul Delevoye  
⌚ 2 minutes

**Faites bouger les lignes !**

<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>

**7 000 personnes se sont exprimées,  
la CFE-CGC c'est 150 000 adhérents !**

**Votre avis compte**